

PROCÈS-VERBAL DE L'AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2016 DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES, TENU LE 7 OCTOBRE 2016

Étaient présents à l'ajournement de l'assemblée ordinaire :

Mme Sonia Paulus, mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
M. Denis Martin, maire de Deux-Montagnes
M. Benoit Proulx, maire de Saint-Joseph-du-Lac
M. Denis Gravel, maire de Pointe-Calumet
M. Pascal Quevillon, maire d'Oka

Lesquels forment quorum sous la présidence de Mme Sonia Paulus préfète et mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Étaient absents à l'ajournement de l'assemblée ordinaire :

M. Pierre Charron, maire de Saint-Eustache
M. Denis Lavigne, maire de Saint-Placide

Mme Nicole Loiselle, directrice générale est présente.

RÉSOLUTION 2016-226

CONSTATATION DU QUORUM ET RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Advenant 9h20, Madame la préfète Sonia Paulus constate le quorum et procède à la réouverture de l'assemblée du 28 septembre 2016 afin d'épuiser l'ordre du jour.

ADOPTÉE

CULTURE ET PATRIMOINE

RÉSOLUTION 2016-227

ENTENTE CALQ 2016-2019

CONSIDÉRANT que le Conseil des arts et des lettres du Québec a mis sur pied un nouveau programme de partenariat territorial qui vise à soutenir et à stimuler la création, la production et la diffusion artistique en collaboration avec les partenaires locaux;

CONSIDÉRANT que la MRC de Deux-Montagnes, au même titre que les autres partenaires locaux de la région des Laurentides, est invitée à participer financièrement à ce programme d'appariement (c'est-à-dire que chaque dollar investi par la MRC est aussi investi par le CALQ);

CONSIDÉRANT que ce programme se décline en trois volets qui sont :

- le soutien aux artistes et aux écrivains professionnels;
- le soutien aux organismes artistiques professionnels;
- le soutien à la mobilité.

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

QUE la MRC de Deux-Montagnes s'engage à contribuer financièrement à l'entente de partenariat territorial du CALQ dans les Laurentides en réservant une somme de 10 000 \$ sur une base annuelle pour la durée de l'entente, et ce, conditionnellement à la disponibilité des crédits en appariement avec le CALQ.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-228

SIGNATURE DE L'ENTENTE CALQ

CONSIDÉRANT que le Conseil des arts et des lettres du Québec a mis sur pied un nouveau programme de partenariat territorial qui vise à soutenir et à stimuler la création, la production et la diffusion artistique en collaboration avec les partenaires locaux;

CONSIDÉRANT que les modalités proposées dans l'entente de partenariat territorial du CALQ dans les Laurentides.

Il est PROPOSÉ par Denis Gravel et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC de Deux-Montagnes autorise le préfet ainsi que la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC, tout document utile afin de donner plein effet à l'entente de partenariat territorial à intervenir avec le CALQ pour les années 2017-2018-2019.

QUE la MRC de Deux-Montagnes autorise la directrice générale à siéger à la table des partenaires de même qu'au comité de suivi de l'entente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-229

APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT que la MRC s'est engagée avec les municipalités concernées dans la réalisation d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales;

CONSIDÉRANT que la formule retenue est une formule mixte où la responsabilité de la réalisation des différentes étapes du processus d'élaboration est partagée entre la MRC et une firme de consultants;

Il est PROPOSÉ par M. Benoit Proulx APPUYÉ par M. Pascal Quevillon et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC approuve les critères de pondération et d'évaluation qui seront utilisés lors de l'évaluation des offres de services relatives aux services professionnels en ingénierie dans le cadre de la préparation d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales.

QUE la directrice soit autorisée à lancer le processus d'appel d'offres de services professionnels, le tout conformément à la loi et à la politique de gestion contractuelle de la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2016-230

CLÔTURE DE L'AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2016

Advenant 9h25, il est PROPOSÉ par M. Pascal Quevillon APPUYÉ par M. Denis Martin et RÉSOLU :

QUE la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE

MRC DE DEUX-MONTAGNES

Mme Sonia Paulus
Préfète

Mme Nicole Loiselle
Directrice générale